0 LP 29 - 4 - 92018879

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

I.S.S.N. 0758 7390

Avertissements agricoles ®



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 177 - 21205 BEAUNE Cédex

ABONNEMENT ANNUEL : 250 F - Régisseur Recettes D.R.A.F. - CCP DIJON 3 500 28 D



☎ ~~80.22.19.38~~ 80.26.35.45

EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 7 - 23 avril 1992

COLZA : *Protection sclérotinia*
Fin du risque méligèthes
Premières arrivées de charançons des siliques
BLE-ORGE : *Premier traitement*
MAIS : *Traitement insecticide du sol*
Code de bonne utilisation de l'atrazine.

COLZA

STADES : Echelonnés, selon les secteurs et les variétés, entre E et F2-G1. La floraison a très nettement progressé depuis une semaine.

MALADIES

La protection contre le **sclérotinia** reste le traitement prioritaire en tous secteurs. Selon les stratégies définies dans notre précédent bulletin, une couverture fongicide devra intervenir à partir de la chute des premiers pétales et avant l'arrivée de conditions climatiques favorables aux contaminations. Pour les parcelles les plus précoces non régulées, le passage devra intervenir avant la fin de la semaine.

La **pseudocercosporellose**, favorisée par les pluies, est parfois présente sur feuilles moyennes. La **cylindrosporiose** n'est pratiquement pas observée. Aucun symptôme d'**alternaria** n'est à ce jour décelé dans les parcelles suivies.

Il convient de tenir compte de la présence éventuelle de pseudocercosporellose pour le choix du produit. Lorsque le traitement vise uniquement la protection sclérotinia, et en particulier dans les situations à potentiel moyen, l'application de carbendazime à 500 g/ha est suffisante.

RAVAGEURS

Le risque méligèthes est terminé même en situations tardives, où les populations observées sont faibles.

Les premières arrivées de charançons des siliques en culture sont observées dans plusieurs secteurs :

Yonne : Flogny la Chapelle, Appoigny, Auxerre la Brosse avec des captures importantes en cuvette...

Côte-d'Or : secteur de Genlis...

Jura : secteur de Chemin...

Actuellement les populations sont faibles et la présence de charançons concerne surtout les bordures de parcelles.

Une intervention est à l'heure actuelle prématurée, sachant que la persistance du traitement est très brève à ce stade de la culture.

Le vol peut cependant se poursuivre dans les prochains jours.

Observer les parcelles juste avant l'intervention sclérotinia. L'observation doit se faire une vingtaine de mètres à l'intérieur pour éviter une surestimation des populations en bordure. Une intervention est nécessaire si l'on observe en moyenne plus d'un charançon pour deux plantes.

Pour les situations où ce seuil serait atteint, il est impératif de penser à la protection des abeilles. Deux interventions séparées seraient préférables.

En cas d'intervention avec un mélange fongicide + pyréthrinoïde, le traitement ne doit être appliqué que très tard le soir, après le butinage.

Si les populations de charançons se limitent aux bordures de parcelles, le traitement des seules bordures est suffisant.

POIS

STADES : Dans l'ensemble de 4 à 6 feuilles.

SITONES : On note peu d'évolution : peu de morsures et peu d'insectes sont actuellement visibles.

P19

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

BLE

STADES : Echelonnés, selon les secteurs et dates de semis, entre épi 1 à 2 cm et 2ème noeud, le stade le plus fréquent est un peu au-delà du premier noeud.

——— **MALADIES DU PIED** : On note une progression des symptômes de **piétin-verse**. Le **rhizoctone** reste très fréquent.

——— **MALADIES DU FEUILLAGE**

L'**oïdium** marque une progression. Des foyers sont parfois présents, sur variétés sensibles, avec présence de pustules jusque sur F3 visible.

La **septoriose**, malgré une présence importante sur anciennes feuilles, présente rarement une progression importante. Pour quelques situations les symptômes atteignent parfois la F3 visible, exceptionnellement la F2.

La **rouille brune** est localement observée à Annoire (39) : quelques pustules visibles sur F4 (variété Génial).

PRECONISATION : Le premier traitement a déjà été effectué pour beaucoup de parcelles. Pour les autres situations :

➢ En présence de risque piétin-verse important, l'intervention doit maintenant être réalisée très vite.

➢ Pour la protection du feuillage, tenir compte de la présence d'oïdium, notamment sur variétés sensibles, pour le choix du produit. En situation de risque moyen, l'action de certaines triazoles peut être suffisante. Maintenir la surveillance dans les cas où l'absence de symptômes a conduit à ne pas assurer une bonne protection oïdium.

➢ Si la septoriose est la principale maladie visée par le traitement, rappelons que la meilleure protection sera obtenue avec une triazole. Le traitement, appliqué à l'approche du 2ème noeud, permettra de conserver une stratégie à deux traitements.
La persistance des traitements n'est obtenue qu'en respectant les doses d'emploi figurant dans le dépliant vert.

ORGES D'HIVER

STADES : Comparables à ceux du blé. Certaines situations dépassent cependant le stade 2 noeuds.

SITUATION : La **rhynchosporiose** poursuit sa progression, observable sur F2 visible. La maladie confirme une pression importante cette année.

L'**helminthosporiose** marque aussi une certaine progression, atteignant parfois aussi la F2 visible.

L'**oïdium**, surtout présent jusqu'alors à la base des plantes, progresse également, avec des pustules présentes jusque sur F2 visible.

PRECONISATION : Les parcelles non traitées doivent être protégées assez rapidement, y compris les situations encore peu avancées, en cas de pression parasitaire importante.

Il est essentiel de bien respecter les doses d'emploi, à plus forte raison pour les interventions se situant à un stade précoce, qui devront assurer une bonne protection jusqu'au traitement épiaison.

ORGE DE PRINTEMPS

STADES : De début à plein tallage.

L'**oïdium** est un peu plus fréquemment observé. Aucune intervention n'est actuellement nécessaire.

MAIS

——— **TRAITEMENT INSECTICIDE DU SOL**

LUTTE CONTRE LES TAUPINS :

La protection des cultures doit prendre en compte le respect de l'environnement. Pour le maïs il faut raisonner la protection insecticide contre les ravageurs du sol pour réduire la présence fréquente de lindane dans les eaux. Pour cela respecter la limitation de dose de 1 350 g de lindane/ha en traitement de sol et réserver les traitements en plein aux seuls cas indispensables : les semis précoces en fortes infestations de taupins.

* infestation moyenne (200 000 à 300 000 larves de taupins/ha).
  Quelle que soit la date de semis - utilisation d'un microgranulé en localisation ou d'un traitement de semence avec Gaucho.

* en forte infestation : maïs derrière prairie de longue durée (plus de 500 000 larves de taupins/ha).
  - pour un semis normal, à partir du 10 mai : utilisation d'un bon microgranulé et à forte dose, ou d'un traitement de semence avec Gaucho.
  - pour les semis précoces : application d'un traitement en plein :
    soit du lindane à 1 350 g de matière active/ha
    soit une association chlorpyriphos 1 500 g + lindane 790 g/ha (Lorsban ou Krégan).
    soit une association de diazinon + lindane (Deucalion, Icazon, Iulex) ; des essais montrent une bonne efficacité de ces produits à la dose de 6 l/ha (1 050 g de lindane + 300 g de diazinon).
    soit 1 000 g de lindane en plein complété par un microgranulé en localisation.

* Dans le cas de fortes infestations, le traitement en plein présente l'intérêt de réduire les populations des larves de taupins dans le sol, et d'éviter de traiter contre les taupins les deux années qui suivent l'année du traitement en plein, ainsi que les dégâts éventuels des taupins sur les autres cultures de la rotation.

LUTTE CONTRE LES AUTRES RAVAGEURS

- Tipules :

* Semis en sol nu : Il est préférable de traiter en post-levée de la culture, sur attaque déclarée, car les attaques sont rares même quand les larves sont abondantes dans le sol.

Utiliser les produits autorisés sur noctuelles (usage assimilé). En pulvérisation l'Orthène a une action irrégulière, les pyréthrines sont peu efficaces. Le Krégan et le Lorsban ne sont plus utilisables. Le parathion est donc conseillé à 300 g de matière active/ha. Des précautions sont nécessaires pour traiter, du fait de la toxicité du produit. Les appâts à base de lindane ont un retrait de vente depuis septembre 1990.

* Semis sous plastique : Traiter avant semis avec Krégan ou Lorsban car la présence du plastique rend inefficaces les traitements de post-levée.

- Mouches (*oscinies et geomyza*) :

* Traiter seulement dans les zones à risques.
* Dans le cas général utiliser un microgranulé systémique en localisation ou du Gaucho.
* Si un traitement en plein est nécessaire traiter avec 1 000 g de lindane en plein complété par un microgranulé efficace sur mouches en localisation ou du Gaucho.

- Taupins + tipules :

* Traiter avec Lorsban ou Krégan les maïs sous plastique, ou les semis précoces en fortes infestations de taupins.
* Sinon traiter les taupins en localisation au semis ou avec du Gaucho et intervenir sur tipules en post-levée de la culture sur attaques déclarées.

- Taupins + mouches (oscinies et geomyza) :

* Traiter les semis précoces en fortes infestations de taupins avec 1 000 g de lindane en plein complété par un microgranulé systémique en localisation ou du Gaucho.
* Dans les autres cas traiter en localisation avec un microgranulé systémique ou du Gaucho.

PRECAUTIONS POUR L'EMPLOI DES INSECTICIDES:

- Des précautions sont nécessaires pour une bonne régularité d'action des produits :

* Traitements en plein :
Incorporation superficielle à 4-5 cm.
(Sinon dilution de la matière active dans un volume excessif de terre).

* Traitements avec des microgranulés :
Bien régler le distributeur pour respecter les doses.
Ne pas semer trop profond (3 à 4 cm) sinon le collet de la plante est mal protégé, car il est situé trop loin des microgranulés.
Régler l'arrivée des granulés pour les positionner un peu au-dessus ou au niveau des graines.

* Traitement des semences :
Ne pas semer trop profond (3-4 cm) sinon le collet de la plante est situé trop loin du produit appliqué sur la semence pour être protégé.

ENGRAIS STARTER :

L'utilisation des engrais starter est intéressante.

En effet ils entraînent une croissance rapide du maïs, qui échappe ainsi plus rapidement aux dégâts des ravageurs, ce qui améliore la régularité d'action des traitements.

DESHERBAGE

Les préconisations du code de bonne utilisation de l'atrazine, réalisé en 1991 par l'AGPM et le SPV, sont reconduites pour l'année 1992.

La mise en oeuvre du code de bonne utilisation de l'atrazine vise à permettre une amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de l'autorisation de cette matière active pour le désherbage du maïs.

CODE DE BONNE UTILISATION DE L'ATRAZINE :

Ne jamais dépasser la dose maximale autorisée (avis du J.O du 13/07/90) de 1 500 g de matière active par hectare et par an (3 kg d'un produit formulé à 50 %), soit en un seul traitement, soit au total de l'ensemble des traitements.

Chaque fois que cela est possible, penser à réduire les doses à :

. 1 000 - 1 250 g lorsque l'atrazine est utilisée seule et incorporée au sol avant semis en succession céréalière, sur terres franches, avec un faible enherbement (Nord, Bassin Parisien).

. 1 000 - 1 200 g lorsque l'atrazine est incorporée au sol avant semis et que son action est complétée par celle d'un antigraminées spécifique (alachlore, métolachlore, EPTC, vernolate, etc...).

. 750 - 1 000 g lorsque l'atrazine est appliquée sur adventices levées, soit en mélange avec de l'huile, soit associée à un produit antidicotylédones spécifique (pyridate, bentazone, etc...).

Les traitements sur sol nu, entre le semis du maïs et la levée des adventices, sont à proscrire dans tous les cas pour éviter que l'atrazine soit entraînée dans les eaux superficielles par ruissellement lors de pluies abondantes.

Aussi les applications de pré-semis, avec incorporation dans les premiers centimètres du sol par les dernières façons culturales, sont elles à préférer. Grâce à la meilleure fixation de l'atrazine sur les argiles et la matière

P20

organique du sol, l'entraînement par ruissellement superficiel est ainsi évité.

Sur adventices levées, l'atrazine doit être utilisée sur des plantes déjà développées. Dans les sols humifères ou dans les terres franches, non roulées, l'atrazine sera appliquée sur des adventices jeunes. Dans les sols battants ou en pente, le risque d'entraînement superficiel étant plus important, ces traitements seront réalisés sur des adventices plus développées afin d'obtenir une meilleure rétention du produit par la végétation.

Ne jamais pulvériser de produit dans les ruisseaux et les points d'eau situés en bordures de champs. Une bande non traitée, d'une largeur de 3 à 10 m selon la pente et le vent, doit être réservée.

Ultime précaution après le traitement : rincer les pulvérisateurs et appliquer l'eau de rinçage sur la parcelle qui vient d'être traitée ou éventuellement sur une zone neutre éloignée de toute source d'eau et en absence de vent.

MODALITES D'APPLICATION ET DOSES D'ATRAZINE SUR MAIS :

TYPE DE SOL	PENTE DU SOL	INCORPORATION AVANT SEMIS	SUR SOL NU ENTRE SEMIS MAIS ET LEVEES ADVENTICES	ADVENTICES
Sol avec plus de 5 % de matière organique		Déconseillée		Conseillée 1 000
Sol avec moins de 5 % de matière organique	Faible ou nulle	Conseillée 1000 - 1500	Déconseillée	Conseillée 750-1000
	Forte	Conseillée 1000 - 1500		Possible avec précautions (*) 750 - 1000

Les doses d'atrazine sont exprimées en g de matière active par hectare. Ne jamais dépasser la dose de 1500 g de matière active par hectare et par an.

(*) Possible avec précautions : c'est-à-dire sur un couvert végétal suffisamment développé pour fixer un maximum d'atrazine.